

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chambray-lès-Tours, le 1^{er} septembre 2025

Lancement des Trophées des Territoires de Touraine 2025
Un concours pour récompenser des femmes et des hommes innovants qui font bouger leur territoire !



Le salon régional de l'Agriculture et de la Gastronomie Ferme Expo organise cette année la 7^e édition des Trophées des Territoires de Touraine.

L'objectif de ce concours est de distinguer des femmes et des hommes innovants qui incarnent l'agriculture d'aujourd'hui et font bouger leur territoire !

Agriculteurs, artisans, commerçants, collectifs, associations... les candidatures sont ouvertes du 1^{er} septembre au 3 octobre 2025.

Les Trophées des Territoires de Touraine sont organisés par l'Association Agriculture et Gastronomie, structure organisatrice de Ferme Expo Tours. Le salon s'associe, à cette occasion, à l'ensemble des communautés de communes d'Indre-et-Loire, à la Métropole de Tours Val de Loire, aux Chambres consulaires, à la banque Crédit Agricole et aux journaux agricoles Action Agricole de Touraine et Terre de Touraine pour proposer ce concours.

Les lauréats seront annoncés et récompensés lors du salon régional de l'Agriculture et de la Gastronomie – Ferme Expo Tours. La remise des prix aura lieu le vendredi 14 novembre à 18h.

#TropheesdesTerritoires @Fermeexpo @FET2025

Dans une démarche collective d'attractivité des territoires, ce grand rendez-vous annuel a pour objectif de valoriser les talents et les initiatives, projets, actions ou réalisations innovantes dans la filière agricole ou en lien avec l'agriculture et les territoires, et de distinguer l'engagement de femmes et d'hommes qui font bouger l'agriculture en Touraine !

Tous les acteurs participant au rayonnement de l'agriculture sur leur territoire peuvent inscrire leur projet dans l'une des 4 catégories récompensées : **agricole, alimentaire, rural et environnemental, ou restauration collective.**

Les candidats peuvent se rapprocher de leur Communauté de Communes pour obtenir un accompagnement à la construction du dossier ou déposer directement leur projet auprès de Ferme Expo Tours.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 3 octobre 2025 à 17 heures, date de clôture des dépôts de candidatures.

NOUVELLE CATEGORIE : RESTAURATION COLLECTIVE !

Catégorie 1 – projet agricole :

Catégorie réservée aux exploitants agricoles. Il peut s'agir d'une initiative, d'un projet, d'une action innovante au sein de l'exploitation : installation, diversification, développement d'astuces, adaptation de techniques et d'équipements...

Catégorie 2 – projet alimentaire :

Catégorie ouverte aux exploitants agricoles, artisans, associations, collectifs, centres de formation... Il peut s'agir d'une initiative, d'un produit innovant, d'un projet lié à l'alimentation.

Exemple : nouveau produit, projet en lien avec l'éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire. S'il s'agit d'une présentation de produit, une dégustation pourra être réalisée pour confirmer le choix du jury.

Catégorie 3 – projet rural et environnement :

Catégorie ouverte à toute personne physique ou morale/entreprise/collectif, agricole ou non, mais implantée en Indre-et-Loire. Cette catégorie récompense un projet qui participe à la dynamique rurale du territoire au niveau social, événementiel, culturel, économique et/ou environnemental. Exemple : initiative en faveur du climat ou de la ressource en eau...

Catégorie 4 – Projet restauration collective - NOUVEAU :

Catégorie ouverte à toute structure de restauration collective publique ou associative.

Une catégorie pour récompenser un projet/une initiative, un savoir-faire, une organisation qui favorise le développement des produits locaux de qualité dans la restauration collective, la diversification alimentaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets, les écogestes, le bien-être des convives, le lien entre agriculture et alimentation...

Le Coup de cœur du jury :

Un prix « hors catégorie » sera décerné à une candidature qui n'aura pas déjà été lauréate de l'une des quatre catégories mais dont l'initiative, le projet ou l'action est remarquable.

EN PRIME, LE COUP DE CŒUR DU PUBLIC !

A l'issue de l'annonce des lauréats sur le salon Ferme Expo Tours, l'ouverture du prix du public sera lancée dès le lendemain matin !

Une page web sera en ligne dès le samedi 15 novembre matin à 9h. Les internautes seront invités à voter pour leur coup de cœur parmi les lauréats de la veille.

Il sera possible de voter jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2025 à 17h.

Le résultat sera annoncé le 2 décembre sur les réseaux web de Ferme Expo.

A la clé, le gagnant se verra offrir un stand équipé de 9m² au prochain salon Ferme Expo Tours !

INFOS PRATIQUES

Qui peut s'inscrire ?

Selon les catégories, le concours est ouvert aux personnes physiques ou morales (entreprises, associations, etc.) sur l'ensemble des territoires d'Indre-et-Loire.

Les dépôts de candidatures pour les Trophées peuvent être envoyés par le candidat lui-même ou par sa communauté de communes, pour celles et ceux souhaitant être accompagnés.

A la clé pour les lauréats :

- Une valorisation de leur initiative et de leur activité auprès des médias, de nos partenaires et du public du salon ;
- Un chèque de 300€ remis par notre partenaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ;
- La réalisation d'un reportage photos professionnel à la disposition du lauréat, des collectivités et des organisateurs via les outils de communication ;
- Des entrées au salon Ferme Expo Tours 2024 pour le lauréat ;
- Et le Trophée officiel du concours !

Infos et Chiffres clés :

7^e édition en 2025

Depuis 2019, 174 candidatures déposées, 38 lauréats récompensés !

Candidatures ouvertes du 1^{er} septembre au 3 octobre 2025

Annnonce des lauréats et remise des prix le vendredi 14 novembre à 18h sur le salon Ferme Expo Tours

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.ferme-expo.fr

Contact Presse :

Charlene Ribreau – Chambre d'agriculture

06 77 83 44 42

Charlene.ribeau@cda37.fr



#TropheesdesTerritoires @Fermeexpo @FET2025